

## Des pilotes formés et sensibilisés...

Des procédures de circulation aérienne sont établies au profit des usagers de l'aérodrome. Elles visent à garantir la sécurité du trafic et à limiter les nuisances pour les communes environnantes :

- Respecter la hauteur du tour de piste, en vent arrière, à 800 pieds/sol (soit 270 m/sol).
- À l'arrivée maintenir la hauteur du tour de piste jusqu'à l'interception du plan de descente.
- En tour de piste 34 (décollage face Nord), ne pas virer à droite avant 600 pieds/sol (soit 200 m/sol).
- Limiter à 3 le nombre d'appareils simultanément en entraînement "tours de piste".

La protection de l'environnement est incontournable pour garantir un développement durable de notre aéroport.

## Ces procédures sont complétées par les recommandations suivantes :

- Adopter un régime "moins bruit" au décollage (pour les appareils concernés).
- Sensibiliser tous les pilotes, confirmés et débutants, au respect de l'environnement.
- Inclure une partie environnement aux règlements intérieurs des aéro-clubs.
- Ne pas effectuer de "tours de piste" en entraînement avant 08h00 et après 21h00.

- Éviter les entraînements "tours de piste" entre 12h00 et 14h00 les samedis, dimanches et jours fériés.
- Éviter la voltige les samedis, dimanches et jours fériés entre 12h00 et 14h00.
- Adapter sur les appareils, quand cela est possible, des équipements réducteurs de bruit.
- Éviter de survoler toujours les mêmes zones aux abords de l'aérodrome.
- Au sol, éviter l'utilisation des A.P.U. (génération d'énergie embarquée).
- Sauf nécessité, ne pas utiliser les inverseurs de poussée à l'atterrissage.



Le tracé du tour de piste "avion" est donné à titre indicatif.



Il est recommandé d'éviter de survoler les zones entourées de bleu, et de respecter les trajectoires de sortie du circuit de l'aérodrome.